

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère De L'Enseignement Supérieur Et De La Recherche
Scientifique

Université 8 Mai 45 – Guelma

Vice Recteur Du Développement, De La Prospective Et De L'orientation

Avis D'attribution Provisoire De Marché

Appel D'offres National Ouvert n° 05/VRDPO – UG /2010

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret présidentiel n° 02/250 du 24/07/2002 , modifié et complété , portant réglementation des marchés publics. L'université de Guelma informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres n° 05/VRDPO – UG /2010 paru respectivement dans les quotidiens EL ACIL du 13/10/2010 et Le Soir Saa du 12/10/2010, qu'à l'issue de l'évaluation de offres techniques et financières conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, la procédure d'évaluation selon la réglementation des marchés publics a donné les résultats suivants:

Lot	Soumissionnaire retenu	Délai	Montant de l'offre corrigé TTC	Note finan (sur 48 pts) + note tech (sur 48pts) = note globale (96pts)
1.	SARL Glaféb Annaba	120J	24 792 300,00	30.24.00 + 48 = 82.75
2	ENTEC Constantine	180J	3 076 327,80	41.81 + 48 = 89.81
3	SARL Elecóm medical Oran	90J	6 356 584,95	28.49 + 48 = 76.49
4	SARL WLI Algeria	90J	1 924 094,25	37.14 + 48 = 85.14

541
Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent avis, auprès de la commission des marchés de la wilaya de Guelma, et ce conformément à l'article 101 du décret présidentiel n° 02/250 du 24/07/2002 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.